



CHARTRE FONDATRICE DE L'INSTITUTION SAINT-LOUIS

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PRIVE HORS CONTRAT – INTERNAT DE GARÇONS

"L'enseignement catholique libre ne consiste pas à enseigner simplement la doctrine chrétienne en plus du reste, mais à enseigner même le reste dans un esprit chrétien." (Etienne Gilson, 1934)

Article 1 : une œuvre auxiliaire et complémentaire de la famille et de l'Eglise

L'Institution Saint Louis a pour fin l'instruction et l'éducation chrétiennes des enfants, dans la fidélité au Magistère de la Sainte Eglise Catholique et à l'enseignement des souverains pontifes.

Œuvre auxiliaire et complémentaire de la famille, elle entend former des garçons épanouis et vertueux, en leur proposant un enseignement de qualité et une éducation chrétienne solide, éclairés par la foi et l'Evangile, sous le regard de Dieu.

Elle cultive une relation de confiance avec les parents et insiste sur l'importance de leur attachement à donner à leurs enfants une éducation conforme à l'esprit de l'Institution, dans un souci d'harmonie et de responsabilité.

Article 2 : un esprit chrétien au quotidien

Placée sous les saints patronages de Saint Louis et de la très Sainte Vierge Marie, l'ordonnance de l'Institution Saint Louis est caractérisée par la recherche de la vérité et régie par un esprit chrétien sous la direction et la vigilance maternelle de l'Eglise : présence sacerdotale, vie sacramentelle, prière, méthodes pédagogiques, manuels, activités, atmosphère, ...

L'Institution Saint Louis trouve dans la liturgie la source d'une solide piété, nécessaire aux foyers chrétiens dont la France a besoin, mais aussi propice à l'éclosion de vocations sacerdotales ou religieuses.

Les professeurs et les éducateurs adhèrent nécessairement à son projet éducatif et pédagogique. Ils ont à cœur de participer à cette œuvre d'amour que constitue l'instruction et l'éducation des enfants, comme de transmettre les valeurs morales et religieuses qu'ils ont eux-mêmes reçues.

L'Institution Saint Louis exige le respect d'autrui, le sens du service, le souci du bien commun, la courtoisie, la discipline, le soin de la tenue vestimentaire, l'exactitude, l'écoute et la disponibilité.

Article 3 : des objectifs précis

L'Institution Saint Louis propose explicitement la foi et l'éducation de la conscience morale des enfants.

Elle affiche clairement ses objectifs :

- Contribuer à la construction harmonieuse des intelligences et des cœurs
- Instruire les garçons au moyen de programmes riches et d'une pédagogie classique qui développe l'esprit d'analyse, de synthèse et le travail personnel
- Offrir une éducation vraie et solide, éclairée par la foi et l'Evangile, sous le regard de Dieu
- Transmettre les valeurs morales et chrétiennes conformément à la doctrine de l'Eglise catholique
- Pratiquer les activités de plein air, marche, sports, jeux d'équipe, dans un cadre de vie ouvert à la nature et favorisant le respect de l'environnement

Article 4 : des liens de confiance entre tous

Dans un climat scolaire studieux, spirituel et fraternel, l'équipe pédagogique cultive le dialogue et une relation de confiance avec les enfants, en suivant chacun d'eux personnellement et attentivement.

Elle entretient également des liens étroits avec les parents : contacts périodiques, rencontres avec la Direction et l'équipe pédagogique.

L'Institution Saint Louis s'efforce d'associer également les parents à sa vie pratique et matérielle.

Article 5 : un lieu de vie et de savoir

L'Institution Saint Louis est un lieu de vie et de savoir où se conjuguent formation humaine et formation chrétienne. Elle cherche à cultiver un esprit de famille et considère l'éducation des enfants comme une œuvre d'amour et d'épanouissement extraordinairement riche et féconde.

Elle considère que l'homme s'accomplit en plénitude dans sa relation à Dieu, en s'ouvrant au Christ et à l'Evangile.

Elle demande que les professeurs ne se contentent pas seulement d'enseigner, mais prennent également, quotidiennement, le temps de partager, d'accompagner et de prier avec leurs élèves.

Elle s'efforce de résoudre les difficultés par la relation pédagogique plutôt que par la sanction.

Elle veille à cultiver chez les garçons le sens du service, de la responsabilité, de la loyauté, de la camaraderie et de l'entraide. Enfin, par le capitonat, elle invite particulièrement les plus âgés à être attentifs aux plus jeunes.

Article 6 : le sens de l'accueil

L'Institution Saint Louis accueille volontiers tous ceux qui frappent à sa porte pour leur faire connaître son projet éducatif, afin qu'ils puissent choisir en parfaite connaissance de cause.

Elle demande ensuite l'adhésion écrite des parents et des enfants à la présente Charte et au règlement intérieur de l'établissement.

Article 7 : l'ouverture sur le monde

L'Institution Saint Louis aide les jeunes à être porteurs de projets, à acquérir des compétences et des valeurs morales solides, à développer les qualités humaines qui leur permettront d'être, demain, les acteurs de la société.

